

Séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil de Rivière-Ouelle, le mardi 4 avril 2017 à 20h00 et à laquelle étaient présents les conseillers(ères) : Jeannine Bastille, Dario Gagnon, Jean Vézina, Gilles Martin et Rémi Beaulieu, sous la présidence du maire, Louis-Georges Simard, formant quorum.

Absent : Léo-Paul Thibault

1. Ouverture de la séance

Le maire ouvre la séance à 19h59.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La directrice générale, M^{me} Nancy Fortin, fait la lecture de l'ordre du jour.

17-04-01 **IL EST PROPOSÉ** par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 a été envoyé à tous les membres du conseil dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensés d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

17-04-02 **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2017 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

4. Suivi au procès-verbal

Point 12 : Le matériel informatique pour un accès sécurisé à distance à l'usine d'eau potable n'a pas fonctionné. Nous sommes à la recherche d'une autre solution.

Point 13 : L'étude hydraulique est présentement en cours.

Point 17 : Le projet Fil Rouge pour la bonification de la balado-découverte est en cours.

Point 27 : La demande de subvention fait par le comité des loisirs au FDT n'est pas admissible.

Correspondance : Les citoyens concernés par les cotes de crue recevrons une invitation pour la rencontre publique qui aura lieu le 21 avril prochain à 19h30.

5. Période de questions

Aucune question.

6. Embauche du technicien en loisirs

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'est retirée de l'entente du loisir intermunicipal ;

ATTENDU QUE le Conseil désire poursuivre les activités avec un technicien en loisirs pour les six (6) prochains mois ;

ATTENDU QUE M. Michel-Ange Nicolas désire poursuivre le mandat de loisirs avec la Municipalité ;

17-04-03

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil procède à l'embauche de M. Michel-Ange Nicolas au poste de technicien en loisirs de la municipalité de Rivière-Ouelle du 5 avril au 28 septembre 2017 à raison de 14 heures par semaine.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail avec le technicien en loisirs stipulant les diverses conditions de son embauche.

QUE M. Michel-Ange Nicolas soit engagé avec les conditions annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ

7. Embauche d'une animatrice pour le camp de jour

ATTENDU QUE le camp de jour reviendra pour l'été 2017 ;

17-04-04

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise l'embauche d'une animatrice pour le camp de jour 2017.

QUE la directrice générale soit autorisée à signer le contrat de travail avec l'animatrice du camp de jour stipulant les diverses conditions de son embauche.

QUE l'animatrice soit engagée avec les conditions qui sont annexées au procès-verbal.

ADOPTÉ

8. Entente tripartite pour le camp de jour

ATTENDU QUE le Comité des loisirs, le Club des ados et la Municipalité unissent leurs efforts pour la réalisation du camp de jour 2017 ;

ATTENDU QU'une entente spécifiant les rôles et les responsabilités doit être signée par chacun des partenaires ;

17-04-05

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise la directrice générale à signer l'entente tripartite entre le Comité des loisirs, le Club des ados et la Municipalité ainsi que tous autres documents relatifs à cette entente.

ADOPTÉ

9. Avis de motion relatif à l'adoption d'un règlement sur les animaux

La conseillère M^{me} Jeannine Bastille donne un avis de motion de la présentation pour l'adoption du règlement relatif aux animaux.

10. Transport adapté 2016

ATTENDU QUE la Municipalité a participé au financement du transport adapté pour l'année 2016 ;

ATTENDU QUE la contribution financière versée pour l'année 2016 a été de 3 617,45 \$;

- 17-04-06** **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** la Municipalité entérine sa participation financière au transport adapté pour l'année 2016.
- ADOPTÉ**
- 11. Offre de service pour la peinture du camion**
- ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics a remarqué des traces de rouille et d'écaillage de la peinture sur la partie inférieure du camion municipal ;
- ATTENDU QUE** le Conseil évalue la durée de vie restante du camion à environ cinq ans ;
- ATTENDU QUE** Débosselage Thibault 2005 a fait une offre de service pour la peinture du camion à 1 761,45 \$ plus taxes ;
- 17-04-07** **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le Conseil accepte la soumission de Débosselage Thibault 2005 au montant de 1 761,45 \$ plus taxes.
- ADOPTÉ**
- 12. Offre de service pour l'entretien annuel des unités de ventilation**
- ATTENDU QUE** les unités de ventilation du 133, route 132 demandent un entretien annuel ;
- ATTENDU QUE** cet entretien ne peut être réalisé par les employés municipaux ;
- ATTENDU QUE** Services SG a fait une offre de service de 750,00 \$ plus taxes pour deux visites d'entretien par année ;
- 17-04-08** **IL EST PROPOSÉ** par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le Conseil accepte la soumission de Services SG au montant de 750,00 \$ plus taxes pour deux visites d'entretien des unités de ventilation du 133, route 132.
- ADOPTÉ**
- 13. Appel d'offre pour la réfection d'une partie du chemin de la Petite-Anse**
- ATTENDU QU'**il y a lieu de procéder à des travaux de pulvérisation et d'asphaltage du Chemin de la Petite-Anse sur une portion approximative de 600 mètres ;
- 17-04-09** **IL EST PROPOSÉ** par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;
- QUE** le Conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'appel d'offre sur le site du SEAO ainsi que dans le journal Le Placoteux.
- QUE** la municipalité de Rivière-Ouelle requiert des soumissions pour effectuer des travaux dans le but de pulvériser et d'asphalter le Chemin de la Petite-Anse sur une longueur approximative de 600 mètres.
- QUE** le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux avant le 24 juin 2017 à moins d'une entente préalable avec la Municipalité.

QUE la date d'ouverture des soumissions soit le jeudi, 28 avril 2017 à 14 h 00 et que l'octroi du contrat se fera mardi, le 2 mai 2017 à 20 h 00.

QUE les soumissionnaires doivent se procurer les documents d'appel d'offres sur le site du SEAO et une garantie de soumission de 10 % du prix soumis doit accompagner la soumission.

ADOPTÉ

14. Programmation TECQ

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

17-04-10

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmé dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe compte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉ

15. 159, chemin de l'Anse-des-Mercier, PIIA

ATTENDU QUE M. Normand Fortin, propriétaire du 159, chemin de l'Anse-des-Mercier demande un permis pour changer sa porte de garage ;

ATTENDU QUE la propriété de M. Fortin fait partie de la zone protégée par un PIIA ;

ATTENDU QUE le modèle de porte choisi respecte la philosophie du PIIA ;

ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil d'approuver la demande de permis de M. Fortin et d'autoriser l'inspecteur à délivrer ledit permis ;

17-04-11

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil approuve la recommandation du CCU et approuve le projet de M. Normand Fortin.

ADOPTÉ

16. Association forestière bas-laurentienne

ATTENDU QUE le comité d'embellissement de Rivière-Ouelle souhaite commander 630 arbres dont 250 feuillus et 380 conifères de diverses variétés. Ces arbres seront ensuite distribués gratuitement aux contribuables qui en feront la demande écrite ou par téléphone au bureau municipal avant le 1^{er} mai prochain ;

17-04-12

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle autorise le Comité d'embellissement de Rivière-Ouelle à commander 630 arbres, dont 250 feuillus et 380 conifères de diverses variétés auprès de l'Association Forestière bas-laurentienne sans aucuns frais.

QUE le Comité d'embellissement distribue ces arbres aux contribuables qui en auront fait la demande avant le 1^{er} mai 2017.

QUE le Conseil renouvelle son adhésion à l'Association Forestière bas-laurentienne pour l'année 2017-2018 au coût de 65 \$.

ADOPTÉ

17. Réseau québécois des villes et villages en santé

17-04-13

IL EST PROPOSÉ par M. Dario Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la municipalité de Rivière-Ouelle renouvelle son adhésion annuelle au Réseau québécois de villes et villages en santé au montant de 50,00 \$ pour l'année 2017.

ADOPTÉ

18. Unité régionale de loisirs et des sports

17-04-14

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle confirme son adhésion à l'Unité régionale de loisirs et des sports au montant de 100 \$ pour l'année 2017-2018.

ADOPTÉ

19. Demande de subvention du Comité des loisirs et remerciements à l'équipe

M. Dario Gagnon déclare son conflit d'intérêt en raison de sa participation au sein du conseil d'administration du Comité des loisirs.

ATTENDU QUE le Conseil a reçu tous les documents exigés relativement à une demande de subvention de fonctionnement pour le Comité des loisirs ;

17-04-15

IL EST PROPOSÉ par M. Rémi Beaulieu et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil autorise une subvention de fonctionnement au Comité des loisirs pour l'année 2017 au montant de 2250,00 \$.

QUE le Conseil félicite le Comité des loisirs pour leur excellent travail.

ADOPTÉ

20. Demande de dons

17-04-16

IL EST PROPOSÉ par M. Gilles Martin et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le conseil accepte les demandes de dons suivantes :

- 136,00 \$ pour l'École Vents-et-Marées
- 20,00 \$ pour la Fondation de l'hôpital
- 25,00 \$ pour La Traversée

ADOPTÉ

21. Approbation des comptes

COMPTES PAYÉS EN MARS 2017 \$

Rémunération élus et allocation de dépenses	4 185.04 \$
Rémunération employés municipaux	21 292.34 \$
Ministère du Revenu pour les DAS janvier, février, mars	16 074.72 \$
Revenu Canada pour les DAS janvier, février, mars	6 200.66 \$
Régie intermunicipale en protection incendie	7 910.12 \$
Pascale Pelletier Ouellet pour frais de formation	139.32 \$
Remboursement de taxes	291.09 \$
Informatique IDC pour la moitié du contrat / serveur	6 436.30 \$
Desjardins Assurances pour le RVER	709.41 \$
Ministère du Revenu Québec pour TVQ	538.31 \$
Transport en Vrac pour le contrat de déneigement	28 424.70 \$
CSST pour frais annuel	64.99 \$
Andrée-Anne Patry pour frais de déplacement	57.29 \$
Nancy Fortin pour frais de déplacement	149.80 \$
Vidéotron salle du Tricentenaire, 106, rue de l'église et bureau	375.52 \$
Visa Desjardins recherches au registre foncier	12.00 \$
Bell Canada téléphone à l'usine	92.10 \$

Hydro Québec

19A nord du Rocher	746.14 \$
109, route de la Plaine	2 842.64 \$
117A, chemin Sud de la Rivière	1 852.96 \$
pour les lumières de rue	556.92 \$

Sous-total des incompressibles : **98 952.37 \$**

COMPTES A PAYER DU MOIS DE MARS 2017

Services SG inc	765.27 \$
MRC de Kamouraska	45.76 \$
Services Sanitaires Roy	334.94 \$
Feuillages du Québec inc	40.00 \$
Journal le Placoteux	93.13 \$
Fonds d'information foncière	12.00 \$

Parcours Fil Rouge	905.03 \$
PG Solutions inc	190.86 \$
Garage Richard et Guy Chamberland	531.47 \$
Tech mini mécanique enr	34.94 \$
Agro Enviro Lab	241.45 \$
Votre Docteur Électrique inc	999.28 \$
Groupe Dynaco	100.77 \$
Produits Sanitaires Unique inc	1 536.82 \$
La fine Bouche	183.96 \$
Ferme Jaslyn enr	114.98 \$
BuroPlus La Pocatière	754.29 \$
Informatique IDC	146.55 \$
Eco-L'eau	6 667.39 \$
Chauffage RDL	860.32 \$
Les Productions Giard	701.35 \$
Ville de Rivière-du-Loup	1 722.57 \$
Déneigement Ginette Boucher	7 900.00 \$
Génératrice Drummond	555.91 \$
Purolator	38.67 \$
Ray Réfrigération	258.69 \$

SOUS TOTAL DES COMPTES À PAYER 25 736.40 \$

GRAND TOTAL DES INCOMPRESSIBLES ET COMPTES A PAYER 124 688.77 \$

17-04-17

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la liste des comptes fournisseurs ci-dessus soit ratifiée et approuvée par le Conseil.

ADOPTÉ

22. Correspondance

- Lettre de la Commission scolaire concernant les zones dites dangereuses ;
- Lettre du MTQ relatif à la route d'accès au Boisé de l'Anse ;
- Lettre de M. Norbert Morin concernant le PAARRAM ;
- Lettre de Raymond Chabot Grant Thorton ;
- Lettre de M^{me} Sylvie D'amours ;
- Lettre de Service Canada concernant le terrain de pétanque.

23. Varia

Aucun varia

24. Période de questions

Question : Pourquoi ne pas faire le chemin de l'Anse-des-Mercier avant de faire le chemin de la Petite-Anse ?

Réponse : Le chemin de l'Anse-des-Mercier sera réalisé avec une subvention à venir. La demande de subvention sera réalisée lorsque le programme sera disponible. Le but étant de minimiser l'impact financier sur les citoyens.

Question : Les travaux de 600 mètres seront réalisés à quel endroit ?

Réponse : Du 144 au 156 A chemin de la Petite-Anse.

Questions : Pour l'Anse-des-Mercier, attendez-vous de l'argent du gouvernement ?

Réponse : Oui, un programme subventionné à 75 %.

Question : Le trou en face de chez Dominique va-t-il-êre réparé ?

Réponse : C'est un problème de gel et de dégel. Cela va se replacer avec le dégel.

Question : Où est rendu le dossier à la CPTAQ ?

Réponse : Une audience publique aura lieu le 25 avril.

Question : Est-ce que ce sera le même commissaire ?

Réponse : On ne le sait pas. Le dossier a été travaillé avec un consultant spécialisé dans les dossiers de la CPTAQ.

Question : Qui représentera la Municipalité à la CPTAQ ?

Réponse : Le maire ainsi que deux (2) conseillers.

Questions : La MRC et l'UPA ne seront pas présents ?

Réponse : Non, cela ne sera pas nécessaire.

Question : Pourquoi la MRC de Rivière-du-Loup à 3 agents de développement alors que nous un agent par municipalité ?

Réponse : Nous ne pouvons pas répondre à une comparaison avec Rivière-du-Loup. Au Kamouraska, et en particulier à Rivière-Ouelle, nous croyons que le rôle de l'agent de développement est essentiel au développement de la communauté.

Question : Le muret de béton de la Cinquième-Grève Ouest appartient au MTQ et qui fait les travaux ?

Réponse : Le muret appartient à la Municipalité et le MTQ est responsable de l'entretien de ce dernier. Les travaux devraient être réalisés cette année.

Question : Quelles sont les statistiques du transport adapté ?

Réponse : Elles seront représentées dans un conseil ultérieur.

Question : À la jonction du chemin du Sud-de-la-Rivière et de la route Verbois, pourrait-il avoir une lumière de rue ?

Réponse : Nous allons regarder cette possibilité, mais il semble qu'il n'y ait pas d'électricité à cet endroit.

25. Prochaine réunion de travail

La prochaine réunion de travail aura lieu **mardi, le 25 avril 2017 à 19h00.**

26. Prochaine séance publique

La prochaine séance ordinaire aura lieu **mardi, le 2 mai 2017 à 20h00.**

27. Levée de la séance

17-04-18

IL EST PROPOSÉ par M. Jean Vézina et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée à 20h51.

ADOPTÉ

Je, Louis-Georges Simard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Fortin
Directrice générale, secrétaire-trésorière